

Contrat poulet

Date limite de remise du contrat : le plus tôt possible (avant 28/05/18 si possible)

Kidearen IZENA / NOM de l'adhérent :

HELBIDEA / Adresse :

Tel Domicile : Mugikor / portable :

Courriel :

Le consommateur a pris connaissance de la charte AMAP® et s'engage :

- à respecter les principes de la charte AMAP,
- à régler d'avance l'achat de ses produits.
- à prendre en compte les aléas de production
- à récupérer ses produits sur le lieu de la distribution.
- à participer à la réunion bilan avec les producteurs

Chaque adhérent engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Date et signature de l'adhérent Le...../...../2017

Le producteur Jean Paul Aguer a pris connaissance de la charte AMAP® et s'engage :

- à respecter les ENGAGEMENTS de la charte AMAP,
- à livrer l'AMAP et à être présent les lundis, maison Oihartzuna, de 18h30 à 19h30
- A répondre aux questions des consommateurs et à participer à la réunion bilan avant le renouvellement de contrat.

Le producteur engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Signature du producteur :

- Durée du Contrat : 7 mois pour 15 livraisons (livraisons tous les 15 jours,

- Dates des livraisons : **les lundis 11 et 25 juin, 9 et 23 juillet, 6 et 20 août, 3 et 17 septembre, 1er, 15 et 29 octobre, 12 et 26 novembre, 10 et 17 décembre 2018**

Type de produit	livraisons	volailles / livraison	En 2 fois*	En 3 fois*	En 6 fois*	ou 1 fois*
Grand poulet (1,8 kg x 8€/kg = 14,40 € TTC)	15	—	__x 2 x 108.00 € = —	__x 3 x 72.00 € = —	__x 6 x 36.00 € = —	__x 216.00 € = ____

NB : TVA à 5,5% (*entourer le mode de règlement)

Chèque(s) établis à l'ordre du producteur Jean Paul Aguer : en 1 chèque 2,3 ou 6 chèques de ____

en cas de paiement en plusieurs fois, tous les chèques seront remis au producteur au moment de la signature du contrat.

Si un seul chèque, il sera remis au producteur au début du contrat.

Arduradunak / contact Contrat poulets : Laurence Aubert : 06 74 51 04 12 - iguane-family@wanadoo.fr

Fermoscopie :

Synthèse	Situation actuelle	Évolutions envisagées à N+2
Historique du producteur	Reprise exploitation beaux parents	
Structure et productions	Les bâtiments de la succession, investissement mise aux normes (urban.)	
Main d'oeuvre	Statut agricole en titre principal 50% du revenu de produits de la ferme, inscrit à la mutualité sociale agricole comme chef d'exploitation + aide familiale	
Les pratiques de production	Passage en bio sous peu race du poulet cou pelé Ja 87 croissance lente poussins achetés à 6 semaines Ail pour les vers thym (respiratoire) libre en plein air Aucun traitement aucun problème sanitaire Pas de découpe transport en caisson dans voiture réfrigérée activité déclarée à la ddsv	
Commercialisation	Poulets 1kg800 circuit de vente directe ferme marchés amap	

REÇU à compléter et à conserver

AMAP Saint Pée sur Nivelles

Jean Paul Aguer 64120 Beyrie sur Joyeuse

- Dates des livraisons :

les lundis 11 et 25 juin, 9 et 23 juillet, 6 et 20 août, 3 et 17 septembre, 1er, 15 et 29 octobre, 12 et 26 novembre, 10 et 17 décembre 2018

(*entourer le mode de règlement)

-NB : TVA à 5,5%

Chèque(s) établis à l'ordre du producteur Jean Paul Aguer : en 1 chèque 2,3 ou 6 chèques de ____

en cas de paiement en plusieurs fois, tous les chèques seront remis au producteur au moment de la signature du contrat. Si un seul chèque, il sera remis au producteur au début

L'adhérent M de l'AMAP Saint Pée Sur Nivelles a confirmé son engagement d'achat de poulet, de pintade ou de chapon correspondant à l'option ci-dessus, à l'ordre de Jean Paul Aguer

Arduradunak / contact Contrat poulet :

Laurence Aubert : 06 74 51 04 12 - iguane-family@wanadoo.fr

Type de produit	livraisons	volailles / livraison	En 2 fois*	En 3 fois*	En 6 fois*	ou 1 fois*
Grand poulet (1,8 kg x 8€/kg = 14,40 € TTC)	15	—	__x 2 x 108.00 € = —	__x 3 x 72.00 € = —	__x 6 x 36.00 € = —	__x 216.00 € = ____